

## LA PRISON POUR JEAN CHRÉTIEN ?

C'est la question qu'on peut se poser d'après une nouvelle sous la signature de Kevin Ward, dans nos journaux du 30 mars 2004. En effet, parlant des magouilles et escroqueries autour du nauséabond « programme de la propagande-commanditée-pour-laver-le-cerveau-des-Québécois », M. Chrétien a déclaré à Londres, Angleterre : « *Il s'agit d'un simple 'problème administratif', qui n'a 'rien de nouveau'. Et si quelqu'un a mal agi, je l'ai déjà dit 300 fois en Chambre, alors qu'il aille en prison* ».

La vilaine odeur qui se dégage des conspirateurs du PLC dans cette affaire, essentiellement tous des « francophones » résidents du Québec d'après le journaliste Michel Vastel, à part Jean Chrétien qui demeure en Ontario depuis quelque 35 ans, révolte même les Canadiens qui, majoritairement, ne connaissent pas le Québec sous son vrai jour et les laisse croire que nous serions tous de cette espèce, hélas !

Donc, considérant que M. Chrétien, à titre de Premier ministre, était le grand responsable de cette insulte à l'intelligence des Québécois, du tort fait à notre réputation et du détournement de sommes astronomiques par ses favoris, il devrait normalement en subir les conséquences avec toutes les rigueurs de la loi, comme ces derniers, selon le principe de responsabilité ministérielle.

Considérant également que l'ancien Premier ministre de France, M. Alain Juppé, a écopé récemment de 18 mois de prison avec sursis et dix ans d'inéligibilité pour beaucoup moins que cela, M. Chrétien pourrait normalement passer quelques années derrière les barreaux si les lois étaient comparables. Mais, la question se pose : y a-t-il une justice pour ce genre de crime ici ?...

Finalement, comment peut-on, connaissant cette responsabilité, être allé se pavaner à Shawinigan dernièrement pour fêter cet homme dont la carrière a été consacrée à une lutte de tous les jours contre l'essor normal du Québec, à l'ingérence dans nos responsabilités et au dénigrement de ce que nous avons réalisé ! Comment des Québécois peuvent-ils encore voter pour ce parti dont le chef actuel avait les plus hautes responsabilités sous le précédent gouvernement ? Alors, qui donc aura le courage de prendre J. Chrétien au mot et d'entamer les procédures ? : « *si quelqu'un a mal agi, je l'ai déjà dit 300 fois en Chambre, alors qu'il aille en prison* »?

*Jean-Luc Dion*

Le 14 avril 2004

**Jean-Luc DION**, ing., D. Sc.  
3760, rue de Montpellier  
Trois-Rivières  
QUÉBEC G8Y 3P2  
Tél. et télécopieur : 819 378-1853  
Courriel : JL.Dion@TR.cgocable.ca